

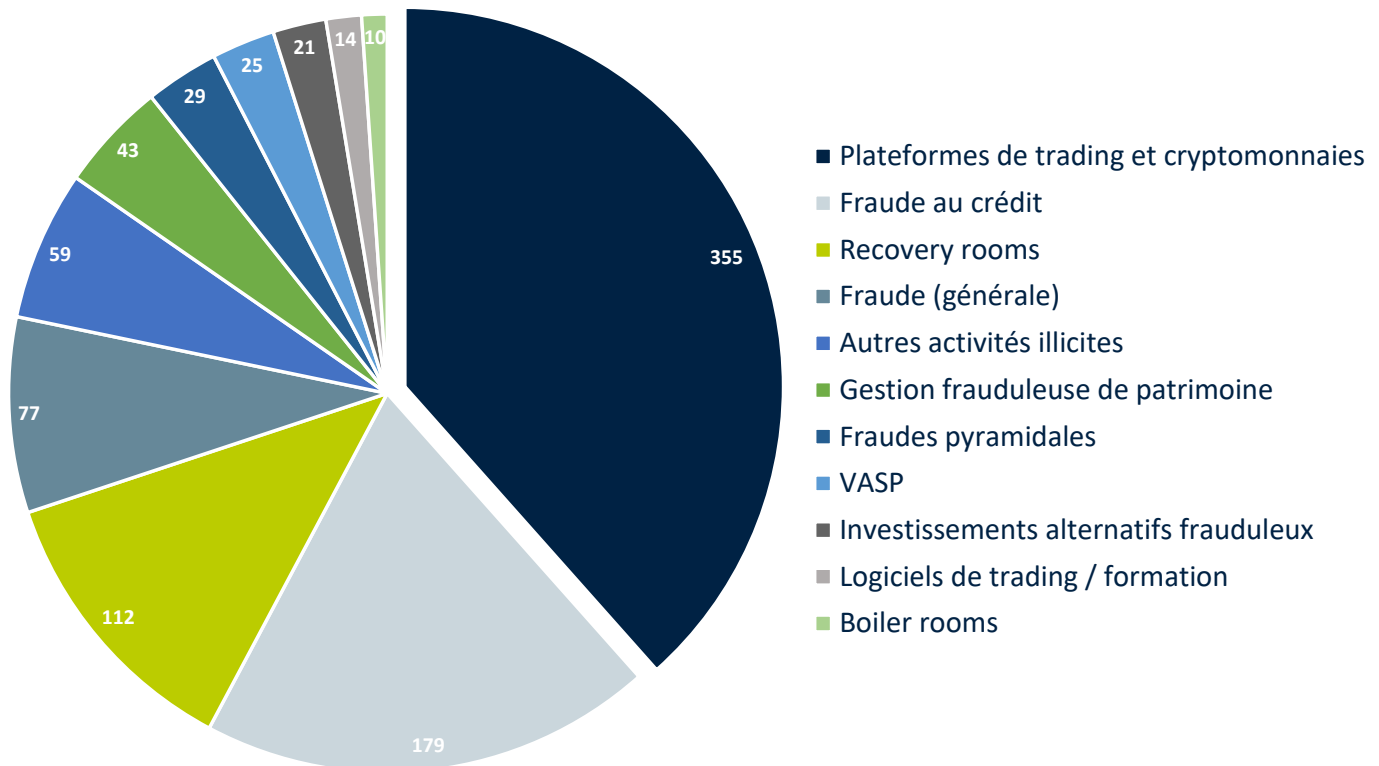


Fraudes à l'investissement et offres illicites - Dashboard 1^{er} semestre 2023

Juillet 2023

1. Evolution des phénomènes de fraudes : tendances principales

Offres illicites : statistiques premier semestre 2023



Une première moitié d'année marquée par une forte augmentation des cas de fraude « recovery room »

Sur les six premiers mois de l'année, les signalements concernant les cas de fraude « recovery room » ont augmenté de plus de 165 % par rapport à la même période en 2022. Ces arnaques, dont le principe est de promettre un remboursement à des personnes ayant déjà été victimes d'une première fraude en échange d'un ultime paiement, constituaient 6 % des questions reçues par la FSMA en matière de fraude au cours du premier semestre 2022 : en 2023, cette proportion atteint désormais 12 %.

Les notifications concernant les fausses plateformes de trading constituent toujours la majeure partie des signalements reçus par la FSMA en matière de fraude. Ces fausses plateformes continuent de proposer une multitude de produits financiers, mais semblent se concentrer de plus en plus sur les cryptomonnaies.

Les fraudes aux « faux crédits » continuent d'occuper une place importante dans les signalements reçus en matière de fraude. Depuis plusieurs années, il s'agit d'environ 20 % des signalements.

2. Mises en garde de la FSMA

Au cours du premier semestre 2023, la FSMA a publié 5 mises en garde concernant un total de 87 entités frauduleuses et 105 sites web.

Deux tiers des entités concernées étaient des plateformes de trading frauduleuses.

[23 février 2023 – Plateformes de trading en ligne frauduleuses](#)

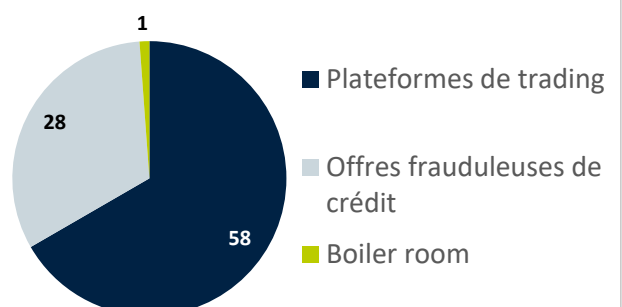
[8 mars 2023 – AB Investment](#)

[27 mars 2023 – Propositions de crédit frauduleuses](#)

[30 mai 2023 – Usurpation du nom de la FSMA](#)

[5 juin 2023 – Plateformes de trading en ligne frauduleuses](#)

Mises en garde : nombre d'entités frauduleuses par catégorie
Premier semestre 2023



3. Focus : les usurpations d'identité par les fraudeurs

Les fraudeurs utilisent de nombreuses techniques pour tromper la vigilance des consommateurs et leur soutirer des fonds. Une de ces techniques semble s'être particulièrement répandue ces dernières années : l'usurpation d'identité. Les fraudeurs se font passer pour un tiers en qui le consommateur pense pouvoir avoir confiance.

Pour qui les fraudeurs se font-ils passer ?

- Des sociétés autorisées

Les fraudeurs utilisent le nom de sociétés enregistrées auprès d'une autorité financière afin de faire croire aux consommateurs qu'ils disposent de l'autorisation requise pour proposer des produits financiers.

➤ [Attention aux « cloned firms »](#)

- Des banques

Les consommateurs sont mis en confiance par les fraudeurs et pensent être en contact avec une institution financière connue. Les fraudeurs prétendent souvent représenter une branche d'une banque étrangère connue et proposent des plans d'investissement entièrement fictifs ou des faux crédits.

➤ [Usurpation de l'identité de grandes banques par des fraudeurs](#)

- Des autorités financières

Les consommateurs qui ont déjà été victimes d'escroqueries sont contactés par des nouveaux fraudeurs qui se présentent comme une autorité financière. Les fraudeurs promettent alors une assistance aux victimes pour récupérer leurs fonds perdus. Il s'agit cependant d'un nouveau piège destiné à soutirer encore plus d'argent aux consommateurs.

➤ [Des escrocs se font passer pour des collaborateurs de la FSMA](#)

- Et bien d'autres...

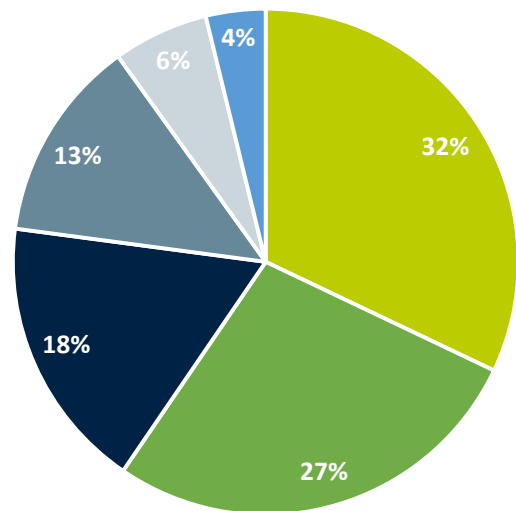
Bureaux d'avocats, sociétés spécialisées dans les cryptomonnaies, autorités judiciaires... Les fraudeurs peuvent se faire passer pour une multitude d'interlocuteurs différents afin de tromper la vigilance des consommateurs.

Quelle que soit la façon dont se présente votre interlocuteur, il faut toujours rester vigilant et vérifier les coordonnées de contact de ce dernier sur un site web officiel.

De manière générale, il faut toujours se méfier des propositions qui vous sont faites sans initiative préalable de votre part et des promesses trop belles pour être vraies.

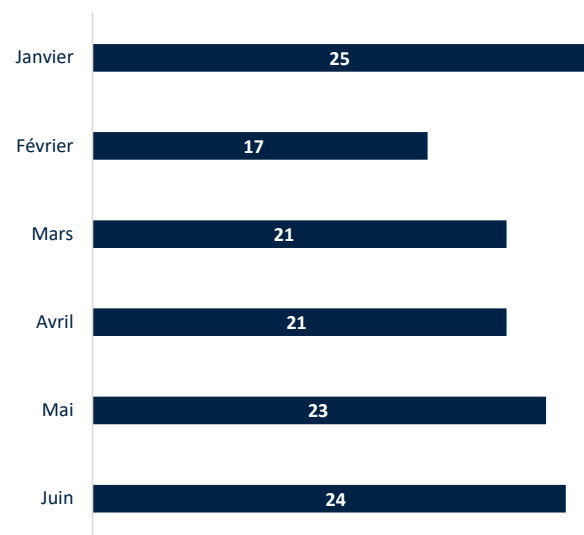
➤ [Comment reconnaître et éviter les fraudes?](#)

Cas d'usurpations : proportion des notifications par catégorie de fraude



- Recovery rooms
- Gestion frauduleuse de patrimoine
- Plateformes de trading et cryptomonnaies
- Autres
- Fraude au crédit
- Investissements alternatifs frauduleux

Signalements de consommateurs concernant des cas d'usurpation (par mois)



Les signalements de consommateurs concernant des cas d'usurpation constituent un peu moins d'une question sur six traitée par la FSMA en lien avec des fraudes. Depuis le début de l'année, la FSMA a reçu un total de 131 notifications en lien avec des cas d'usurpations.

Les notifications reçues par la FSMA en matière d'activités irrégulières ou de fraude ont augmenté de 20 % par rapport au premier semestre 2022. Au cours des six premiers mois de l'année, la FSMA a reçu pour ces matières un total de 924 notifications.

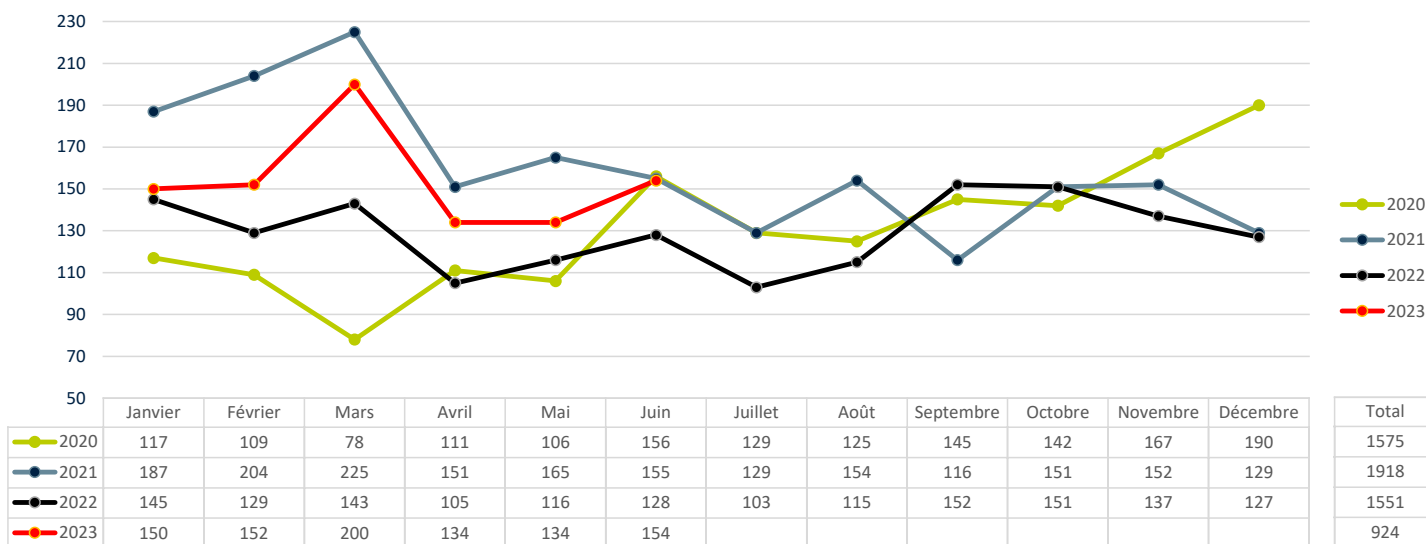
48 % de ces notifications constituent des plaintes de consommateurs ayant perdu des fonds. Cette proportion varie cependant beaucoup selon la catégorie de fraude sur laquelle portent les notifications.

Ainsi, concernant les plateformes de trading en ligne, 76 % des notifications reçues par la FSMA concernaient des plaintes de consommateurs qui avaient investi de l'argent.

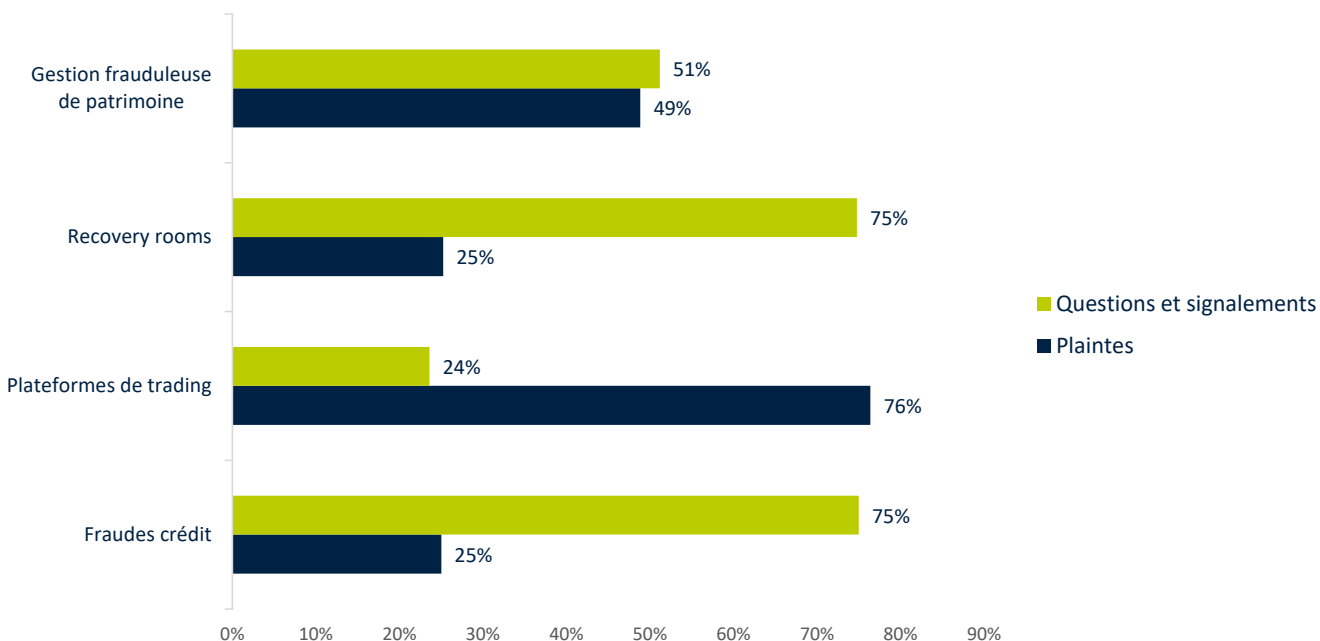
À l'inverse, les consommateurs ayant déjà été victime d'une première fraude et qui sont ensuite recontactés dans le cadre d'une « recovery room » ont davantage tendance à contacter la FSMA avant de donner suite à ces propositions. Seulement 25 % de ces signalements sont des plaintes de consommateurs qui ont déjà envoyé de l'argent à des fraudeurs.

Les consommateurs semblent également être devenus plus méfiants quant aux offres suspectes de crédit : 75 % des signalements reçus dans cette catégorie par la FSMA ont été envoyés par des consommateurs qui n'avaient pas encore payé les « frais » demandés par les fraudeurs.

Evolution du nombre de questions en matière d'activités irrégulières ou de fraudes reçues par mois depuis 2020*



Répartition plaintes / questions par catégorie de fraude pour les notifications reçues par la FSMA au cours du premier semestre 2023



* Les chiffres indiqués dans le présent document reprennent uniquement les notifications de consommateurs à la FSMA concernant des fraudes ou offres illicites tombant dans le périmètre de contrôle de la FSMA.

Contact

Contactez la FSMA si vous avez une question ou si vous désirez vérifier que votre fournisseur est fiable

[Formulaire de contact](#)

Pour vos questions d'argent

[wikifin](#)

Vous avez un doute concernant votre fournisseur ?

Vous pouvez faire une recherche le site web de la FSMA afin d'obtenir des informations sur une société ou vérifier si une mise en garde a été publiée à son sujet

[Fonction de recherche](#)

[Mises en garde](#)

Plus d'infos sur les fraudes

Vous trouverez plus d'informations sur les fraudes sur notre site web

[Attention aux fraudes !](#)

Restez informé

[Newsletter FSMA](#)

Liens externes



Rapport annuel de la FSMA

[Rapport annuel 2022](#)